

Autorisant un déménagement de l'école de la dentelle - 23 rue  
Général Huard à la Maison du Patrimoine Sourdin  
Le mercredi 21 février 2024

M. Philippe LEMÂÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

**Considérant** la demande présentée le 19 janvier 2024 par l'école de la dentelle de la Commune Nouvelle, sollicitant l'autorisation d'effectuer un déménagement de l'école du 23 rue Général Huard à la Maison du Patrimoine Sourdin (place du Presbytère), le mercredi 21 février entre 13h30 et 17h30,

**Considérant** la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique pendant ce déménagement,

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le mercredi 21 février entre 13h30 et 17h30, les services techniques de la CN sont autorisés à réaliser le déménagement de l'école de la dentelle (23 rue Général Huard) à la Maison du Patrimoine Sourdin (place du Presbytère).

#### Article 2

Pendant la durée du déménagement :

- Le stationnement d'un véhicule de la CN sera autorisé devant le 23 rue Général Huard, uniquement pour le chargement/déchargement de mobilier.
- La chaussée sera rétrécie,
- Les piétons seront redirigés sur le trottoir opposé,
- Un emplacement sur le parking place du Presbytère sera réservé au stationnement du véhicule de la CN,

#### Article 3

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,
- Le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- Le responsable des services techniques de la CN,
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 09/02 au 01/03/2024

La notification faite le 09/02/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny  
jeudi 8 février 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER